



Avis de publication d'un règlement

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 17 octobre 2023.

Titre et objet : RÈGLEMENT CO-2022-1204 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 81-1824 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER PARCS DE STATIONNEMENT PUBLIC, CERTAINS PARCS DE STATIONNEMENT, PROPRIÉTÉS DE LA VILLE DE LONGUEUIL DE L'ANCIENNE VILLE DE LONGUEUIL

Ce règlement vise à modifier le *Règlement no 82-1824 ayant pour objet de décréter parcs de stationnement public, certains parcs de stationnement, propriétés de la Ville de Longueuil de l'ancienne Ville de Longueuil* de façon à retirer l'identification d'un terrain de la Ville comme parc de stationnement public.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 24 octobre 2023
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière